



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mercredi 16 juillet 2025

Dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC): les acteurs du sanitaire approuvent la stratégie de lutte contre la DNC.

Après l'apparition en Savoie, dans la commune d'Entrelacs, le 29 juin et pour la première fois en France, d'un foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC), et face à la multiplication rapide des foyers, la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Annie Genevard, a tenu ce 16 juillet une réunion extraordinaire du comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV), le « Parlement du sanitaire » qui réunit les professions agricoles, vétérinaires et les scientifiques spécialisés de cette maladie.

La DNC n'est pas transmissible à l'être humain, ni par contact avec des bovins infectés, ni par l'alimentation de produits issus de ces animaux (viande, lait, fromage), ni par piqûres d'insectes. Elle se propage par les mouvements d'animaux infectés ou via des insectes « vecteurs » (taons et mouches piqueuses / stomoxes).

Les échanges entre acteurs du sanitaire en CNOPSAV ont abouti, sur la base des exposés d'experts et de scientifiques (ANSESⁱ, CIRADⁱⁱ, CNOVⁱⁱⁱ, FSVF^{iv}, SNVEL^v, SNGTV^{vi}, DGAL^{vii} et CGAAER^{viii}) à valider à l'unanimité des membres, sauf une voix, la stratégie articulée autour de mesures impératives pour enrayer la propagation du virus et protéger le cheptel bovin français:

- **Le dépeuplement par abattage total des foyers (unités épidémiologiques) infectés pour éteindre les sources du virus, en conformité avec les obligations européennes ;**
- **La mise en place de périmètres réglementés, où s'appliquent des mesures de protection et de surveillance renforcées notamment la limitation des mouvements ;**
- **Une campagne de vaccination obligatoire dans ces zones réglementées.**

Contact presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

Un accompagnement global et individualisé des éleveurs touchés par des foyers est prévu, incluant l'indemnisation et le soutien psychologique.

La ministre a annoncé le déploiement de la campagne de vaccination. 48 heures seulement après la confirmation du premier foyer, l'État a commandé des doses de vaccins auprès de la banque de vaccins de la Commission européenne, en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des animaux situés dans les zones réglementées. Les vaccins seront disponibles pour le déploiement de la campagne de vaccination dès le début de la semaine prochaine.

La ministre Annie Genevard a également réaffirmé la mobilisation totale de l'État pour enrayer la propagation du virus, protéger les élevages dans les deux Savoie et dans tout le territoire, et préserver la souveraineté agricole et alimentaire de la France. Elle a salué l'esprit de responsabilité et la solidarité des éleveurs et de l'ensemble des acteurs mobilisés à leurs côtés.

« Si nous ne tarissons pas rapidement la source du virus par le dépeuplement total des foyers, nous ne maîtriserons pas la propagation virale et le nombre de foyers va se multiplier ». Laurent Perrin, Administrateur et ancien Président du SNVEL.

« Avec les tests dont nous disposons et la recherche par PCR, il est possible de ne pas détecter la maladie alors même que le bovin est infecté, car la circulation virale est intermittente et la charge virale peut être trop faible pour être détectée. » Eric Cardinale, Directeur scientifique de la Santé animale et du bien-être animal - ANSES.

« Vous nous trouverez à vos côtés. Nous voulons préserver l'intérêt général de l'élevage français et c'est pour cela que les chambres d'agriculture soutiennent pleinement les mesures prises par l'Etat et la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Mais l'Etat doit aussi soutenir les éleveurs concernés qui vivent chacun un drame sur leur exploitation ». Sébastien Windsor, Président de Chambres d'agriculture France.

« Nous sommes dans une course contre la montre pour éradiquer le virus et éviter sa propagation à tout le cheptel français. Les mesures aussi dures soient-elles, qui ont été validées ce soir par le monde de l'élevage sur la base des préconisations des autorités vétérinaires et des scientifiques, sont indispensables pour protéger le cheptel français. Je suis pleinement mobilisée aux côtés des éleveurs pour les soutenir face à cette maladie émergente grave. Je connais leur attachement à leurs animaux. C'est la raison pour laquelle l'Etat se tient aux côtés des éleveurs de Savoie et de Haute-Savoie pour leur apporter soutien, indemnisation et capacité à reconstituer rapidement leur troupeau » Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

ⁱ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ⁱⁱ Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

ⁱⁱⁱ L'Ordre national des vétérinaires

^{iv} La Fédération des syndicats vétérinaires de France

^v Le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral

^{vi} La Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires

^{vii} La Direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

^{viii} Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux